

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclarations d'Intention d'Aliéner :

- Vente Sovia / Louis-Lodwitz : section 2 parcelle 102/2 : 442 m²
- Vente Sovia / Doyduk-Beck : section 2 parcelle 101/2 731 m² et : 104/2 69 m²

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINTE-AGATHE : AUTORISATION AU CONSEIL DE FABRIQUE

Le conseil municipal autorise le Conseil de Fabrique à engager des travaux de réfection de l'église Sainte-Agathe. Le projet sera mené par un architecte en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est (DRAC)

Madame Stéphanie FARINHA et Monsieur Jean-Pierre WIDMER souhaitent participer à la commission de suivi des travaux qui sera mise en place au démarrage de l'opération

AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES CONTENTIEUSES PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le conseil municipal donne au Trésorier d'Ensisheim, l'autorisation générale et permanente d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis par la commune de Niederentzen conformément à l'article L1617-5 du CGCT

Et autorise le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document s'y afférant

MISE AUX NORMES PMR DES TOILETTES DE LA MAIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE ET VALIDATION DES DEVIS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes propositions, choisit l'offre de l'entreprise Pierre et Haas pour un montant de 16 768.74 € HT (20 122.49 € TTC) sous réserve que les travaux puissent être réalisés avant le mois de mai 2019.

ONF APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2020

Le Conseil Municipal valide l'état d'assiette des coupes présenté par L'ONF concernant les parcelles 21 et 27

DIVERS

Cahier de doléances : disponible au secrétariat

Gaz : avancement chantier

Repas des aînés : remerciements à tous ceux qui ont participé à l'organisation de la manifestation

Compte-rendu de la réunion de l'AMHR concernant l'organisation des journées citoyennes

Location salles : la location des salles est suspendue à compter du 1^{er} février. Seules les locations confirmées seront honorées.

Remplacement de l'ouvrier communal : en cours d'étude